

Délibération du Conseil Municipal**D.2024-022****Commune de LAUZERTE****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 Mars à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME LARONDEA M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES**

Monsieur le Maire signale au Conseil que plusieurs associations ont fait une demande pour l'utilisation des salles communales.

L'association ADOM 82, qui utilisait jusqu'à présent la salle du conseil pour y organiser ses réunions, souhaite utiliser la Salle de l'Eveillée Amanda Mills les deux premiers lundis du mois.

La Mission locale 82 souhaite utiliser la Salle de l'Eveillée et la salle du conseil la première semaine de juin.

En raison de travaux à la salle des fêtes de Cazes Mondenard, l'association Cazes Loisirs demande l'utilisation de la salle des fêtes pour y organiser deux thés dansants. Les Jeunes Agriculteurs du Canton de Lauzerte souhaitent pouvoir organiser des réunions dans les salles communales qui ont pour objectif de relancer le Comice Agricole.

L'Association « Tao vers soi » souhaite organiser des stages de Qi Gong ponctuellement le week-end dans les salles communales.

Monsieur le Maire souhaite continuer à soutenir ces associations en mettant gratuitement à leur disposition les salles communales partagées.

Monsieur le Maire souhaite que cette mise à disposition des salles communales et/ou départementales soit officialisée par la convention d'utilisation annuelle en vigueur qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Après lecture du modèle type de la convention pour l'utilisation des salles, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec les utilisateurs suivants :

- L'ADOM 82
- La Mission Locale 82

AR Prefecture

082-218200947-20240320-D2024_022-DE
Reçu le 26/03/2024

- Cazes Loisirs
- Les Jeunes Agriculteurs du canton de Lauzerte
- L'Association Tao vers soi

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 9 voix pour, 1 abstention : M. CAM

- **ACCEPTÉ :** la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'ADOM, la Mission Locale, Cazes Loisirs, Les jeunes Agriculteurs du Canton de Lauzerte, Tao vers Soi afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING